

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 29 juin (29/06/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 23 juin, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme POUGNAND (représenté par Monsieur Pierre PUCHOUAU), **Adjoint**,

Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Madame Claudine MATALA), M. Robert DUPARC (représenté par Monsieur Ignace VELA), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Madame Marie CAVALIE), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Monsieur Franck BOUSQUET), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur MOUILLERAC est nommé secrétaire de séance.

11 – 29 juin 2021

11. Itinérance douce : installation d'un abri à vélos sécurisé et travaux de sécurisation sur la RD 957, chemin de Saint Jacques de Compostelle – Demande de subventions

Rapporteur : Madame DELCHER.

Considérant que la vélo voie verte qui traverse Moissac est très prisée des touristes, marcheurs et cyclistes,

Considérant qu'il est nécessaire d'installer un abri à vélos pour que les cyclistes (touristes et autres) puissent profiter en toute quiétude de la ville,

Considérant que la ville de Moissac est située sur la Via Podiensis (dont le départ se situe au Puy en Velay), chemin le plus fréquenté aujourd'hui pour aller jusqu'à Saint Jacques de Compostelle.

Considérant qu'une partie de cet itinéraire n'est pas sécurisé : les marcheurs partagent une partie de la RD 957 avec les véhicules

Considérant que le dossier est inscrit au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (**PETR**) dans le cadre du contrat territorial Occitanie.

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DEPENSES	HT	TTC
Installation abri vélo	21 400,00 €	25 680,00 €
Travaux de sécurisation, partie du chemin de St Jacques de Compostelle (RD 957)	15 372,50 €	18 447,00 €
Total	36 772,50 €	44 127,00 €

RECETTES

Partenaires	%	MONTANTS
Etat	27,35%	10 057,28 €
REGION	30%	11 031,75 €
Conseil Départemental (30% pour l'abri vélos et 12 % pour le cheminement doux)	22,65%	8 328,97 €
Commune	20%	7 354,50 €
TOTAL	100%	36 772,50 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le projet et le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, en conséquence la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, de la Région, du Département

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Pour copie conforme

Moissac le 30 juin 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :